



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six février à 18H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
19 février 2019

Nombre de Conseillers :
en exercice : 29
présents : 24
pouvoirs : 4
excusés ou absents : 1

Date d'affichage :
19 février 2019

Etaient présents : Mr SALAK, Mme MATHIEU, M. MEUNIER, Mme VAN DE WALLE, Mr JOLY, Mme CLEMENT, Mr GATTEFIN, Mr BLIAUT, Mme HOUARD, Mr DAGOT, Mme RONDET, Mme MARGUERITAT, Mme TEIXEIRA, Mme THIAULT, Mme HUBERT, Mme PERRET, Mr GAUTHIER, Mr DA ROCHA, Mr GAUDICHET, Mr FOUGERAY, Mr DEBROYE, Mr PONTE GARCIA, Mme BABOIN, M. BRUNET.

Avaient donné pouvoir : Mr GIRARD à Mr GATTEFIN, Mme PATIN à Mme VAN DE WALLE, Mme FOURNIER à Mr DAGOT, Mr GUERAUD à Mme MARGUERITAT.

Etaient absents ou excusés : Mme GALMARD-MARECHAL

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

026/2019 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEE 2019

7.1.1 Débat d'orientation budgétaire

M. SALAK présente ce dossier.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe.

Vu la circulaire de la Préfète du Cher en date du 25 janvier 2019 transmise le 30 janvier 2019, relative au contenu et modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

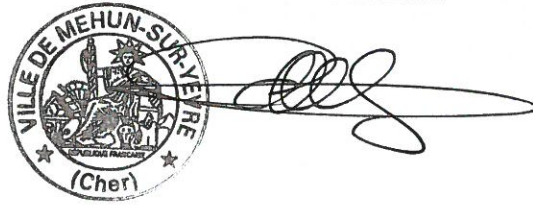
Considérant que cette dernière circulaire a amené à compléter le rapport présenté aux commissions municipales réunies du 30 janvier 2019 et à y intégrer l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel pour permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat et publié ainsi qu'au président de la communauté de communes dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique.

Après avoir pris connaissance du rapport d'orientation budgétaire et en avoir débattu, le conseil Municipal à l'unanimité en prend acte. Le rapport est joint à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Louis SALAK



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES **ANNEE 2019**

(Conseil municipal du 26 février 2019)

PREAMBULE

Le débat d'orientations budgétaires est une disposition légale prévue au Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2312-1.

Le Débat d'Orientations Budgétaires doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la commune afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Il doit avoir lieu dans les 2 mois précédant l'examen du budget.

Le contenu du Débat d'Orientations Budgétaires porte sur les « *orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune* ».

I – LE CONTEXTE NATIONAL - LOI DE FINANCES POUR 2019

Les dotations de l'Etat :

L'Etat prévoit une quasi-stabilité des concours financiers aux collectivités (48,6 Mds €).

L'enveloppe DGF est équivalente à celle de 2018 : 27 Mds €.

Le soutien à l'investissement :

L'enveloppe 2019 de la DETR s'élève à 1,046 milliard et reste inchangée par rapport à 2018. Par contre, celle de la DSIL (*Dotation de soutien à l'investissement local*) sera en baisse (570 millions en 2019 contre 615 millions en 2018).

La péréquation horizontale : le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Il assure une redistribution des ressources des ensembles communaux et intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

Le montant du FPIC en 2019 restera plafonné à 1 Md€, son niveau de 2018. Notre commune devrait être contributeur à ce fonds.

La fiscalité :

✓ La taxe d'habitation :

La taxe d'habitation est due par les contribuables occupant un logement au 1er janvier de l'année que ce soit leur résidence principale ou secondaire.

Le Gouvernement souhaite dispenser 80% des ménages du paiement de la TH. Pour ce faire, la loi de finances instaure, dès 2018, un dégrèvement progressif sur 3 années sous condition de ressources. En 2018, le dégrèvement était de 30% pour les contribuables bénéficiaires, en 2019, il sera de 65% pour atteindre 100% en 2020.

Le principe du dégrèvement permet aux communes et à leurs groupements de conserver leur pouvoir de taux et leur produit fiscal. En effet, l'Etat prendra en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2017.

Les éventuelles hausses de taux intervenant par la suite resteront à la charge du contribuable local.

✓ Revalorisation des bases :

La revalorisation des bases locatives cadastrales 2019 est fixée à 2,2 % conformément aux modalités de calcul basées sur l'évolution de l'inflation entre novembre 2017 et novembre 2018.

Dispositions relatives au CNFPT et au Centre de Gestion du Cher :

- ✓ Le taux plafond de cotisation des collectivités auprès du Centre national de la fonction publique territoriale est maintenu à 0,9 %.
- ✓ Le centre de gestion du Cher a voté fin 2018 une revalorisation du taux de cotisation au 1^{er} janvier 2019 et au 1^{er} janvier 2020. Ce taux qui était de 1,20 % (part obligatoire et part additionnelle) en 2018 est porté à :
 - 1,30% au 1^{er} janvier 2019
 - 1,40% au 1^{er} janvier 2020

FCTVA :

Comme en 2018, le FCTVA 2019 sera perçu pour les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie.

Le taux du FCTVA est de 16,404%.

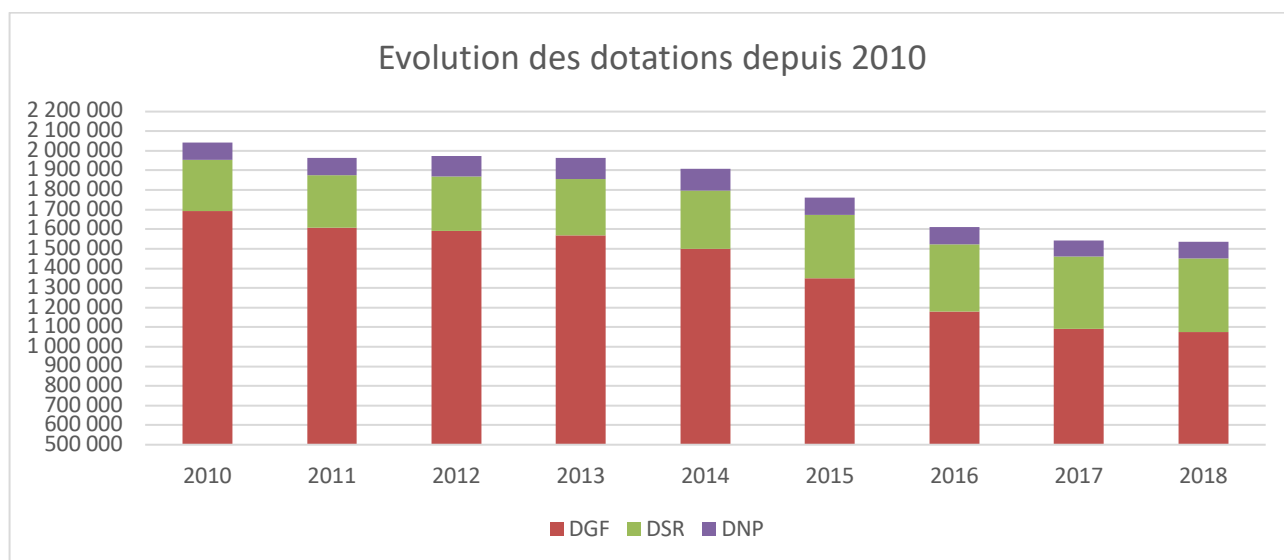
II – LE CONTEXTE LOCAL

SITUATION DE LA COLLECTIVITE

En 2018, les dotations de l'Etat se sont stabilisées. La baisse de la DGF s'explique par la baisse de la population (6 896 habitants en 2018, 6 979 habitants en 2017).

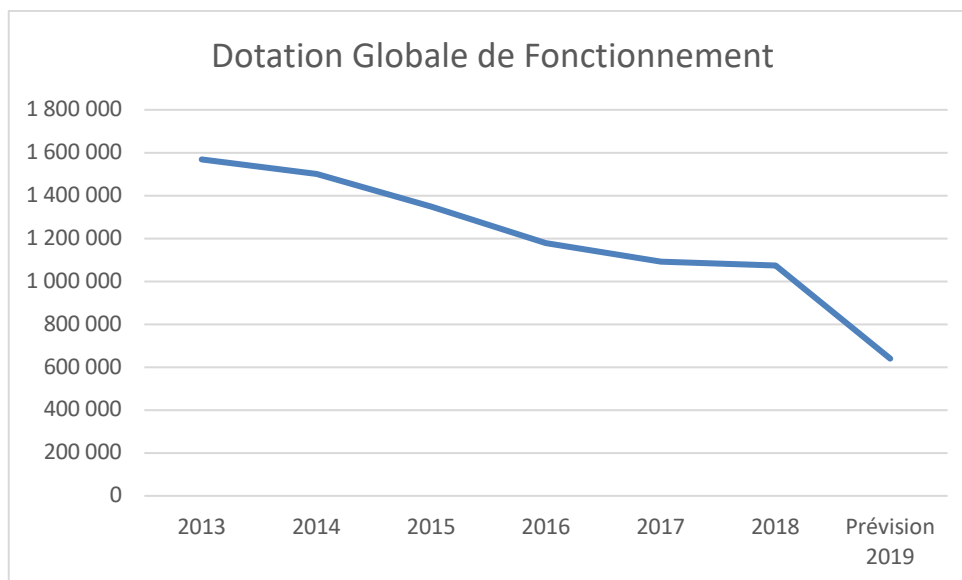
Historique des dotations de l'Etat depuis 2010

Compte	Libellé	Titre 2010	Titre 2011	Titre 2012	Titre 2013	Titre 2014	Titre 2015	Titre 2016	Titre 2017	Titre 2018
7411	DGF dotation forfaitaire	1 691 062,00	1 608 234,00	1 592 338,00	1 568 709,00	1 500 389,00	1 349 648,00	1 179 743,00	1 090 609,00	1 075 331,00
74121	Dotation Solidarité Rurale	262 688,00	265 930,00	275 397,00	287 058,00	296 755,00	322 502,00	344 151,00	369 061,00	376 730,00
74127	Dotation Nationale de Péréquation	85 852,00	87 854,00	105 772,00	108 095,00	109 963,00	89 127,00	87 412,00	83 855,00	83 180,00
	Total	2 039 575,00	1 962 018,00	1 973 507,00	1 963 862,00	1 907 107,00	1 761 277,00	1 611 306,00	1 543 525,00	1 535 241,00
	<i>Variation / année précédente</i>		-3,81%	0,58%	-0,49%	-2,89%	-7,65%	-8,51%	-4,21%	-0,54%
	<i>Variation depuis 2010</i>		-3,81%	-3,24%	-3,72%	-6,50%	-13,65%	-21,00%	-24,32%	-24,73%



Historique Dotation Globale de Fonctionnement (*part forfaitaire*) depuis 2013 et prévision 2019

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019
En €	1 568 709	1 500 389	1 349 648	1 179 743	1 090 609	1 075 331	640 000
Variation / année précédente		-4,36%	-10,05%	-12,59%	-7,55%	-0,97%	-40,48%
Variation depuis 2013		-4,36%	-13,96%	-24,80%	-30,48%	-31,45%	-59,20%



Pour 2019, la loi de finances prévoit une stabilité de la DGF. Toutefois, la répartition de cette dotation prenant en compte le critère population, nous pouvons penser que le montant de notre dotation sera inférieur à celui de 2018. De plus, l'adhésion de la commune à la communauté d'agglomération de Bourges provoque la perte de la part salaires (-400 000 € environ). Cette diminution est prise en compte dans l'Attribution de Compensation versée par Bourges Plus ce qui explique la forte baisse de la DGF en 2019.

Au 1^{er} janvier 2018 :

- Population INSEE 6 784 habitants (*notification du 11/12/2017*)
- Population DGF 6 784 + 70 résidences secondaires + emplacements sur aire des gens du voyage x 2 soit 21 x 2 = 42 donc 6 896 habitants.

Au 1^{er} janvier 2019 :

- Population INSEE 6 711 habitants (*notification du 17/12/2018*)
- Population DGF 6 711 + 70 résidences secondaires + emplacements sur aire des gens du voyage x 2 soit 21 x 2 = 42 donc 6 823 habitants (*estimation*)

Historique des compensations de l'Etat depuis 2013

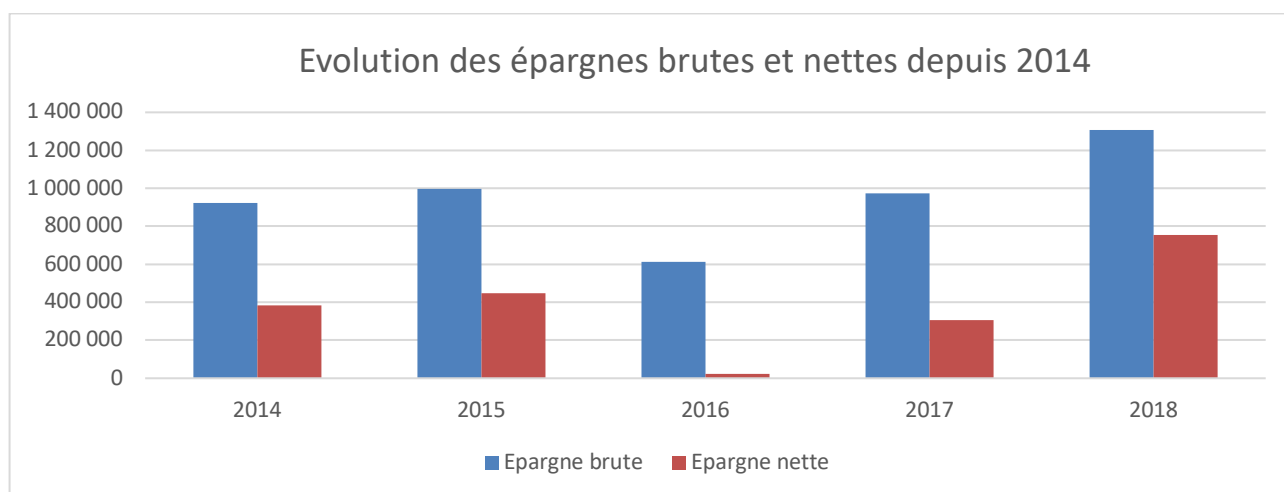
Compte	Libellé	Titré 2013	Titré 2014	Titré 2015	Titré 2016	Titré 2017	Titré 2018
7482	Compensation taxe additionnelle droits mutation		50,00	198,00	100,00	223,00	594,00
748313	Dotation compensation Réforme TP	182 087,00	182 087,00	182 087,00	182 087,00	182 087,00	182 087,00
748314	Compensation TP / CFE	43 020,00	33 513,00	22 141,00	18 778,00	5 844,00	0,00
74833	Compensation CET		451,00	112,00	101,00	46,00	290,00
74834	Compensation fiscale TFB et TFNB	26 767,00	21 240,00	16 002,00	13 005,00	7 548,00	6 963,00
74835	Compensation fiscale TH	124 008,00	128 814,00	144 547,00	106 262,00	165 082,00	176 174,00
	Total	375 882,00	366 155,00	365 087,00	320 333,00	360 830,00	366 108,00
	Variation / année précédente		-2,59%	-0,30%	-12,26%	12,64%	1,42%
	Variation depuis 2013		-2,59%	-2,87%	-14,78%	-4,00%	-2,60%

Résultats prévisionnels 2018 : Budget Principal

Section de Fonctionnement :

Résultats prévisionnels - Section de fonctionnement sur la période 2014 – 2018 (*Budget Principal*)

en €	2014	2015	2016	2017	2018
Produits de gestion	7 529 404	7 948 950	7 841 844	7 968 128	8 338 895
Charges de gestion	6 348 950	7 179 932	7 441 125	7 201 371	7 272 811
Résultat de fonctionnement	681 053	769 018	407 719	766 757	1 066 084
Epargne brute	922 451	995 870	605 702	973 996	1 302 128
<i>Variation N-N-1</i>	434 409	73 419	--390 168	368 294	328 132
Epargne nette	384 810	448 208	16 345	305 294	749 177



L'excédent prévisionnel de fonctionnement de l'exercice sera d'environ 1 066 084 € sachant que ce résultat inclus le remboursement de l'assurance de 520 000 € lié au sinistre du centre technique municipal.

L'excédent de 2017 était de 766 144 €.

Le résultat cumulé prévisionnel (*résultat 2018 + excédent antérieur 2017*) devrait s'élever à plus de 1 761 000 €.

Comparatif 2017/2018 par poste de dépenses :

Dépenses :

Recettes :

Catégories de dépenses	Réalisé 2017	Réalisé prévisionnel 2018	Tendance	Catégories de recettes	Réalisé 2017	Réalisé prévisionnel 2018	Tendance
Charges à caractère général	1 787 548	1 687 468	↘	DGF	1 090 609	1 075 331	↘
Charges de personnel	4 147 165	4 104 634	↘	Autres dotations Etat	867 041	895 719	↗
Indemnités des élus	132 945	129 528	↘	Autres participations	182 529	123 982	↘
Subventions aux associations	102 832	102 436	=	Fiscalité : TH TF TFNB CFE	3 600 402	3 619 710	↗
Contribution incendie	262 453	261 899	=	CVAE, FPIC, autres taxes	424 639 dont CVAE 256 569€	566 261 dont CVAE 272 630€ et FPIC 106 255€	↗
Reversement de fiscalité (dont FPIC)	38 018 dont FPIC 27 875€	74 199 dont FPIC 17 971€	↗	Taxe électricité	121 345	117 863	↘
Subvention au CCAS	210 000	220 000	=	Droits de mutation	151 650	127 698	↘
Contributions aux organismes publics et CdC	-5 072	124 213	↗	Droits de places	12 133	9 835	↘
Charges financières	176 404	167 088	↘	FNGIR	346 298	345 926	=
Charges exceptionnelles	8 009	10 942	=	Produits exceptionnels	89 177	553 385	↗
Opérations de cessions	133 828	124 356	↘	Opérations de cessions	133 828	124 356	↘
Amortissements	207 239	236 044	↗	Produits de gestion courante	937 306	760 014	↘
Dotations pour risques		30 000	↗	Production immobilisée	9 970	18 815	↗
				Produits financiers	584		↘
TOTAL	7 201 369	7 272 807	↗		7 967 511	8 338 895	↗
				EXCEDENT	766 142	1 066 088	↗

L'excédent prévisionnel 2018 s'élève à 1 066 088 € contre 766 142 € en 2017. Cette variation est expliquée par les différents éléments suivants :

✓ Remarques sur les variations de dépenses :

- Les charges à caractère général sont en baisse (-100 080 € ; - 5,60%) ;
- Les charges de personnel sont en baisse de 1,03% ; cela est dû à la suppression progressive des contrats aidés, la vacance d'un poste aux services techniques ainsi que la réorganisation du service entretien ;
- La dépense liée au FPIC (17 971 €) est en baisse. En 2018, la ville a aussi été bénéficiaire de ce fonds, en conséquence le solde a été positif pour Mehun de 88 284 € (106 255 € en recettes et - 17 971 € en dépenses) ;
- La subvention au CCAS est en hausse (220 000 € en 2018 / 210 000 € en 2017) et correspond au besoin d'équilibre du CCAS ;
- Les charges financières sont en légère diminution (-9 316€) en raison du désendettement entre 2017 et 2018 ;
- Les charges exceptionnelles sont stables ;

✓ Remarques sur les variations de recettes :

- La DGF est en baisse (- 15 278 € soit - 1,40 %) ;
- Les recettes de la fiscalité sont en hausse (+19 308 €), les taux 2018 étant restés identiques à ceux de 2017 ;
- Les droits de mutation diminuent de 23 952 € ce qui indique une baisse des transactions immobilières sur la commune ;
- Les produits de gestion courante sont en baisse en raison d'un nombre d'arrêts maladie moindre et du non renouvellement des contrats aidés ;
- Le montant élevé des produits exceptionnels correspond à l'indemnisation de 520 000 € versée par notre assureur suite à l'incendie des services techniques en août 2017 ;

Taux d'exécution budgétaire des dépenses de fonctionnement sur la période 2014-2018 (*Budget Principal*)

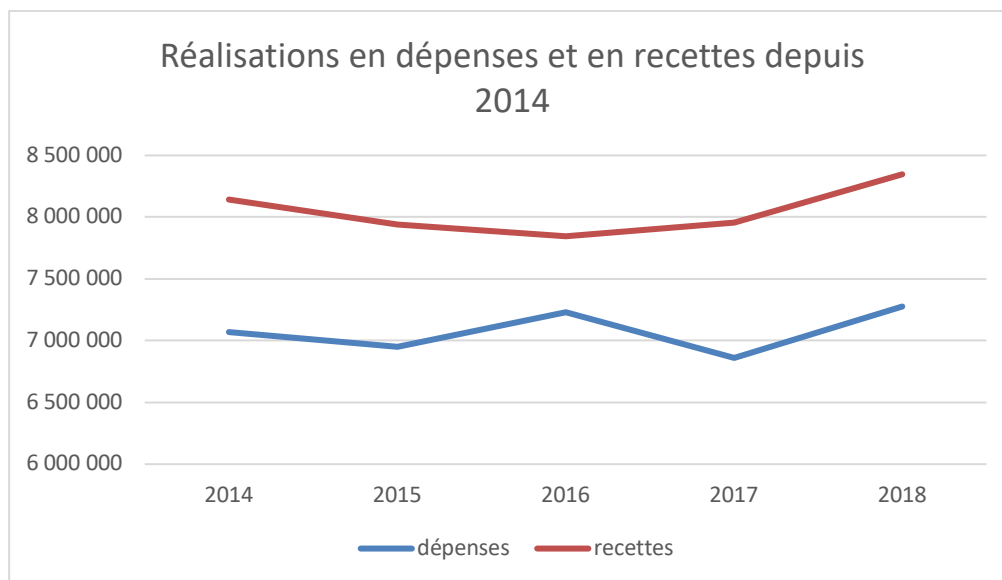
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2014	2015	2016	2017	2018
BP (crédits ouverts dépenses réelles)	7 509 209	7 451 945	7 600 648	7 270 783	7 321 426
BP+DM+REPORTS	7 509 209	7 468 044	7 729 548	7 355 892	7 348 453
<i>Variation (BP+DM+ Reports)-BP) / BP</i>	0,00%	0,00%	0,02%	0,01%	0,40%
REALISATIONS	7 069 265	6 950 715	7 228 943	6 860 303	6 882 241
<i>Taux de réalisation (CA / BP)</i>	94,10%	93,3%	95,11%	94,35%	94,00%
<i>Taux de réalisation (CA / (BP+DM+Reports))</i>	94,10%	93,10%	93,52%	93,26%	93,66%

Taux d'exécution budgétaire des recettes de fonctionnement sur la période 2014-2018 (*Budget Principal*)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2014	2015	2016	2017	2018
BP (crédits ouverts recettes réelles)	7 668 532	7 507 216	7 545 901	7 528 650	8 104 076
BP+DM+REPORTS (crédits ouverts)	7 668 532	7 523 315	7 624 801	7 744 759	8 151 654
<i>Variation (BP+DM+ Reports)-BP) / BP</i>	0,00%	0,00%	1,05%	2,87%	0,59%
REALISATIONS (émissions et charges rattachées)	8 142 650	7 939 451	7 845 340	7 958 157	8 305 172
<i>Taux de réalisation (CA / BP)</i>	106%	105,70%	103,96%	105,69%	102,48%
<i>Taux de réalisation (CA / (BP+DM+Reports))</i>	106,20%	105,60%	102,89%	102,75%	101,88%

Les taux d'exécution de la section de fonctionnement sont satisfaisants :

- en dépenses de 93,66 %
- en recettes de 101,88 %.



➤ Section d'Investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 3 445 566 € dont dépenses d'équipement : 2 740 058 €.

Les recettes sont de 2 969 661 €.

Résultats 2018 :

Le déficit d'investissement de l'exercice est de 475 905 €.

Après reprise des résultats 2017, le résultat cumulé affiche un déficit de 1 616 433 €.

Avec les restes à réaliser, le besoin de financement est de 111 974 €.

Ce besoin de financement sera financé par un prélèvement sur l'excédent 2018 de la section de fonctionnement lors de l'affectation des résultats.

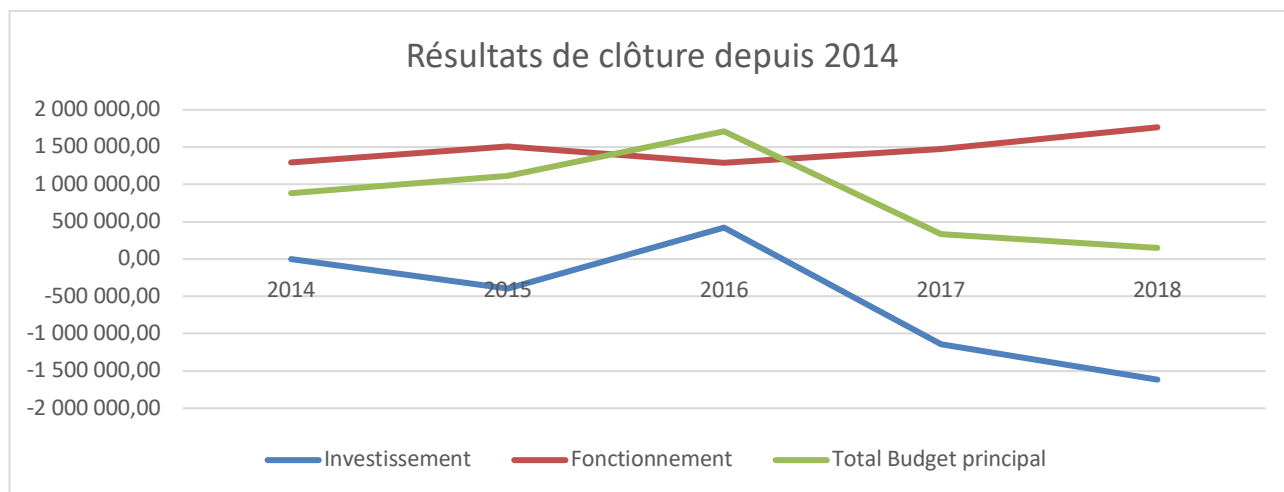
➤ Résultat de clôture

Ainsi, le résultat global de clôture 2018 est de 144 957 €, inférieur à celui de 2017 qui était de 335 390 € (*tableau ci-dessous*).

Le déficit d'investissement est de 1 616 433 €. Le niveau de trésorerie étant suffisant, seuls 300 000 € de l'emprunt contractualisé de 1m€ ont été perçus.

Évolution des résultats de clôture du budget principal, de 2014 à 2018

Budget principal	Résultat à la clôture 2014	Résultat à la clôture 2015	Résultat à la clôture 2016	Résultat à la clôture 2017	Résultat à la clôture 2018
Investissement	- 408 189	-396 005	421 603	-1 140 528	-1 616 433
Fonctionnement	1 293 759	1 512 777	1 283 497	1 475 918	1 761 390
Total Budget principal	885 570	1 112 947	1 705 100	335 390	144 957



Résultats prévisionnels 2018 : Budget annexe Eau potable

Le budget d'eau potable dégage un excédent en section d'exploitation (206 338,43 €) et un déficit en section d'investissement (173 431,65 €).

Avec les restes à réaliser, la section d'investissement est en déficit de 68 228,82 €.

En accord avec la communauté d'agglomération, la question se posera du niveau des excédents pouvant être transférés à Bourges Plus, étant précisé que ce transfert ne pourra intervenir qu'après délibérations concordantes des deux parties

Résultats prévisionnels 2018 : Budget annexe Assainissement

Le résultat de fonctionnement cumulé est excédentaire de 190 628,81 €.

Le résultat d'investissement cumulé est de + 49 066,33 €.

Avec les restes à réaliser, la section d'investissement est en excédent de 27 468,50 €.

En accord avec la communauté d'agglomération, la question se posera du niveau des excédents pouvant être transférés à Bourges Plus, étant précisé que ce transfert ne pourra intervenir qu'après délibérations concordantes des deux parties.

Endettement prévisionnel au 1^{er} janvier 2019

Tableau d'extinction de la dette Budget Principal au 1er janvier 2019 (y compris la dette estimée transférée de Cœur de Berry)

ANNÉE	AMORTISSEMENT	ANNUITÉ	ENCOURS
2019	631 794.99	809 751.99	8 069 557.17
2020	590 301.97	757 292.49	7 479 255.20
2021	575 012.07	730 871.13	6 904 243.13
2022	574 799.73	720 001.03	6 329 443.40
2023	576 734.60	711 219.24	5 752 708.80
2024	565 513.55	689 942.54	5 187 195.25
2025	505 247.23	619 775.61	4 681 948.02
2026	510 178.51	614 743.98	4 171 769.51
2027	454 245.43	548 764.19	3 717 524.08
2028	399 000.38	485 126.63	3 318 523.70

2029	348 314.36	426 099.33	2 970 209.34
2030	330 278.90	399 894.54	2 639 930.44
2031	273 905.67	335 898.20	2 366 024.77
2032	278 856.84	333 900.99	2 087 167.93
2033	242 328.18	290 674.01	1 844 839.75
2034	233 043.13	276 270.55	1 611 796.62
2035	237 654.83	275 801.09	1 374 141.79
2036	219 366.48	252 507.11	1 154 775.31
2037	143 237.53	172 091.55	1 011 537.78
2038	146 716.75	172 091.85	864 821.03
2039	132 653.36	154 567.59	732 167.67
2040	136 026.33	154 567.59	596 141.34
2041	139 485.24	154 567.59	456 656.10
2042	143 032.27	154 567.59	313 623.83
2043	146 669.68	154 567.59	166 954.15
2044	150 399.87	154 567.59	16 554.28
2045	8 192.37	8 535.04	8 361.91
2046	8 361.91	8 535.04	0.00
TOTAL GENERAL	8 701 352.16	10 567 193.67	75 827 872.30

Calcul de la capacité de désendettement sur la période 2013 – 2018 (*Budget Principal*)

en €	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Epargne brute	488 042	922 451	992 046	611 266	973 996	1 302 127
C/16 - Annuité en capital de la dette	511 086	537 641	547 663	589 357	668 702	552 951
Epargne nette	-23 044	384 810	444 383	21 909	305 294	749 176
Encours de dette au 31 décembre N	5 165 904	5 028 263	5 280 598	8 931 244	8 130 035	8 057 083
Capacité de désendettement BP en années (Encours de dette / Epargne brute du BP)	10,6	5,5	5,3	14,61	8,35	6,19

La capacité de désendettement qui était de 8,35 années au 31 décembre 2017 est passée à 6,19 années au 31 décembre 2018 ; l'épargne brute ayant augmenté en raison de l'indemnisation perçue de notre assureur pour le centre technique.

Deux emprunts d'équilibre ont été réalisés en 2018 pour un total de 480 000 €.

Le remboursement de deux emprunts en cours, l'un pour la gendarmerie, l'autre pour la Maison de santé pluridisciplinaire sont couverts par des loyers :

- L'annuité à rembourser pour l'emprunt de la gendarmerie est de 146 032,55 € et le loyer perçu de l'Etat s'élève à 163 279,50 €. L'annuité est donc couverte entièrement par le loyer. Cet écart servira au paiement des taxes foncières à compter de cette année.
- L'annuité à rembourser pour l'emprunt de la Maison de santé pluridisciplinaire est de 59 286 € pour 2018 et le loyer perçu par la SCM des professionnels de santé s'élève à 40 642 € au 1^{er} janvier 2019. L'annuité étant dégressive (*remboursement à capital constant*), l'écart entre le loyer et le remboursement de l'annuité va se réduire d'années en années.

Sans ces deux emprunts, l'encours de la dette au 31 décembre 2018 serait de 4 760 279 € ramenant la capacité de désendettement à 3,65 années.

ORIENTATIONS 2019

Dans le contexte financier actuel, l'effort de gestion engagé devra être poursuivi tout en veillant à maintenir les services à la population à leur niveau actuel.

L'excédent de la section de fonctionnement permet un autofinancement supérieur au remboursement du capital de la dette et le financement d'autres opérations d'investissement.

Les besoins de financer des projets lourds d'investissements nous obligent à rester vigilant et à veiller au niveau des dépenses de fonctionnement. La priorité en investissement sera donnée au financement des travaux déjà démarrés.

CONTEXTE GENERAL

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la commune adhère à la communauté d'agglomération Bourges Plus.

Ainsi, des compétences communales sont transférées :

- Eau potable
- Assainissement
- GEMAPI
- Transports
- Défense incendie

Certaines structures et la gestion de certains services auparavant de la compétence de la Communauté de communes sont repris par la commune :

- Structures sportives : établissements nautiques (*piscine d'été, bassin nautique couvert, et DOJO*)
- Fibre optique
- Petite enfance

Ces transferts impactent le budget 2019 :

- Les dépenses et recettes de gestion des services
- Les dépenses d'entretien des bâtiments et des locaux
- La dette en raison de la reprise des emprunts liés aux compétences transférées.
- Le personnel affecté à ces compétences

Mehun-sur-Yèvre quitte un EPCI à fiscalité additionnelle (FA) pour rejoindre la communauté d'agglomération en fiscalité professionnelle unique (FPU).

Ainsi, sont transférées à Bourges Plus :

- La fiscalité économique : CFE, CVAE, IFER, TASCOM.
- La part départementale de la TH. Le taux communal est ramené à 12,38%.
- La part additionnelle du foncier non bâti,
- La dotation de compensation (*part de la dotation forfaitaire*),

- La compensation fiscale CFE et la compensation fiscale TPU

L'ensemble de ces ressources transférées à Bourges Plus est évalué à 2 092 K€.

L'Attribution de Compensation provisoire s'établit à 1 816 K€, montant délibéré par Bourges Plus en décembre dernier au titre de la fixation des AC prévisionnelles pour 2019. Ce montant prend en compte le coût de la compétence incendie transférée à Bourges Plus : 276 K€.

Il s'agit d'un montant non définitif à valider par la CLECT avant fin septembre 2019.

En outre, les conditions de retrait de la communauté de communes Cœur de Berry devront être arrêtées. L'impact budgétaire d'une éventuelle soulte à verser ou à percevoir n'est pas connu.

➤ Recettes de fonctionnement

Fiscalité :

Le coefficient de revalorisation des bases fiscales a été fixé à 1,022 pour 2019.

Historique des taux depuis 2011 et moyenne de la strate au 31/12/2017

Type de Taux	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Taux moyens de la strate
TH	21,96	21,96	21,96	21,96	21,96	21,08	21,08	19,39
TFB	21,50	21,50	21,50	21,50	21,50	21,50	21,50	17,31
TFNB	40,23	40,23	40,23	40,23	40,23	38,62	38,62	50,84
CFE	24,32	24,32	24,32	24,32	24,32	23,83	23,83	21,20

Au 31/12/2017, les bases nettes de la commune et de la strate sont les suivantes :

	Mehun sur Yèvre (en milliers d'€)	En € par habitant	Moyenne de la strate (en € par habitant)
Taxe Habitation	6 775	988	1 381
Foncier bâti	6 694	976	1 392
Foncier non bâti	88	13	15
CFE	2 822	411	563

Si les taux communaux sont supérieurs à ceux de la strate, les bases sont quant à elles beaucoup plus faibles.

L'application des taux à des bases inférieures génèrent une recette par habitant inférieure à celle de la strate.

La simulation ci-dessous des bases communales prévisionnelles 2019 à partir de celles de 2018 prend en compte le coefficient de revalorisation de 1,022 mais pas les variations physiques des bases non connues à ce jour.

Taxes	Bases 2018	Taux 2018	Bases 2019 prévisionnelles	Taux 2019	Recettes sans augmentation des taux communaux
TH + THLV	6 919 438	21,08	7 071 665	12,38	875 472
TF	6 807 100	21,50	6 956 856	21,50	1 495 724
TFNB	91 653	38,62	93 669	38,62	36 174
TOTAL					2 407 370

La part départementale de la TH est transférée à Bourges Plus. Seule la part communale sera perçue par la commune au taux de 12,38 %.

Compte tenu des éléments connus à ce jour, les taux communaux resteront inchangés en 2019, aucune augmentation n'est envisagée.

Pour les contribuables mehunois, les taux de Bourges Plus s'appliqueront dès la 1ère année. En conséquence, les taux globaux devraient être les suivants :

- Le taux global TH (*commune + EPCI*) serait de 22,06% au lieu de 26,14% ;
- Le taux TF (*pas de taux TF à Bourges Plus*) serait de 21,50% au lieu de 25,02% ;
- Le taux global TFNB (*commune + EPCI*) serait de 40,31% au lieu de 45,90%.

Autres recettes :

Recettes en moins-value :

- ✓ PFIC
- ✓ Prestation de services au profit de la communauté de communes
- ✓ Redevance des antennes sur les châteaux d'eau
- ✓ Part salaire de la DGF qui sera intégrée dans l'attribution de compensation
- ✓ Prise en charge par l'Etat des contrats aidés

Recette nouvelle :

- ✓ Attribution de compensation

➤ **Recettes d'investissement**

- ✓ Dispositif de solidarité (*Fonds de concours Bourges Plus*)

➤ **Dépenses de fonctionnement**

Péréquation horizontale :

En 2019, la commune devrait à nouveau contribuer au FPIC pour un montant de 46 000 €.

Charges de personnel :

La masse salariale sera réévaluée pour tenir compte de la hausse des cotisations retraite CNRACL et Accident de Travail, du Glissement Vieillesse Technicité et du RIFSEEP.

Elle prendra également en compte la rémunération d'agents recrutés fin 2018, des agents recrutés pour des besoins occasionnels lorsque la nécessité de service s'en fera sentir, des agents de la communauté de communes Cœur de Berry transférés à la commune pour l'exercice des compétences.

Il n'y aura pas de créations d'emploi en 2019, les remplacements seront appréciés au cas par cas.

Pour mémoire, évolution de la masse salariale depuis 2014 (*chapitre 012*) :

2014 : 3 976 120,08 €

2015 : 3 997 488,86 € (+0,54%)

2016 : 3 999 193,71 € (+0,04%)

2017 : 4 147 165,47 € (+3,70%)

2018 : 4 104 380,00 € (-1,03%)

2019 : 4 265 000,00 € (*prévision budgétaire au 5/02/2019*) y compris les dépenses afférentes aux personnels affectés à la piscine (56 005 €).

Dépenses nouvelles les plus significatives liées au transfert :

- Frais de fonctionnement de la piscine : 98 200 € hors charges de personnel
- Intérêts des emprunts transférés estimés à 11 500 €
- Convention crèche et RAM avec la Communauté de communes Terres du Haut Berry : 103 600 €

Dépenses supprimées liées au transfert :

- SDIS (261 899 €)
- Transport scolaire (26 424 €)
- Cotisation Pays de Bourges (9 301 €)
- Cotisation Canal de Berry à vélo (4 318 €)

Autres dépenses :

L'enveloppe des subventions accordées aux associations sera maintenue (105 000 €).

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement exprimées en valeur :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Prévisions 2019
Crédits ouverts en dépenses réelles BP 2019	7 209 000
Crédits ouverts en recettes réelles BP 2019	8 163 000
REALISATIONS PREVISIONNELLES :	
Dépenses réelles	7 050 000
Recettes réelles	8 170 000
Résultat sur réalisations réelles	1 120 000

<i>Epargnes brute et nette prévisionnelles</i>	Au 31/12/2019
Epargne Brute (1 120 000 € + amortissements)	1 380 000
Remboursement en capital	640 000
Epargne nette	740 000

➤ **Dépenses d'Investissement**

Suivi des opérations gérées en Autorisation de Programmes – Crédits de paiement (APCP) :

- ✓ Revitalisation du Centre-ville :
Autorisation de programme de 7 506 000 € TTC créée en 2016
Dépenses réalisées de 2016 à 2018 : 2 345 064,94 €
Crédit de paiement 2019 : 2 600 000 €
Durée de l'opération prévue sur 6 ans jusqu'en 2021.
- ✓ Gendarmerie :
Autorisation de programme créée en 2012
Montant de l'opération : 3 960 412,40 € HT (y compris révision)
Dépenses réalisées de 2012 à 2018 : 3 890 412,40 € HT
Crédit de paiement 2019 : 70 000,00 € HT
Fin de l'opération en 2019.
- ✓ Agenda d'accessibilité programmé :
Autorisation de programme de 1 124 209,70 € TTC créée en 2016.
Dépenses réalisées de 2016 à 2018 : 347 073,40 €
Crédit de paiement 2019 : 250 000 €
Durée de l'opération programmée sur 6 années jusqu'en 2021.
- ✓ Réfection du Café de l'Horloge :
Autorisation de programme de 375 000 € HT créée en 2018.
Dépenses réalisées en 2018 : 14 595,05 €
Crédit de paiement prévisionnel en 2019 : 150 000 € HT
- ✓ Réfection du bâtiment des services techniques :
Autorisation de programme de 600 000 € TTC à créer en 2019
- ✓ Agrandissement du cimetière et relèvements de tombes :
Autorisation de programme de 250 000 € à créer en 2019

➤ **Les projets 2019**

En 2019, la poursuite du programme des opérations pluriannuelles (*Centre-ville, AD'AP, café de l'horloge*), tout en limitant le recours à l'emprunt, nous oblige à envisager un programme raisonnable d'investissement.

Les projets les plus importants hors APCP sont les suivants :

- ✓ Toiture terrasse d'une école : 90 000 €
- ✓ Sécurisation des écoles : 20 000 €
- ✓ Etude pour restauration de la Tour ouest du château : 30 000 €
- ✓ Démolition d'immeubles : 290 000 €
- ✓ Programme de voirie : 275 000 €
- ✓ Vidéo protection 65 000 €
- ✓ Réfection des vestiaires du stade des Acacias : 38 000 €
- ✓ Véhicules et matériels pour les services techniques : 200 000 €
- ✓ Rénovation de la scénographie au Pôle de la Porcelaine : 71 500 €
- ✓ Aménagement cantine école du château : 12 000 €

De plus, dans le cadre d'une démarche prospective, des enveloppes financières sont projetées sur plusieurs années dans différents domaines : renouvellement de matériels, de véhicules et de mobiliers, mises aux normes et conformité, sécurité, diagnostic, prise en compte des nouvelles réglementations.

➤ **Plan pluriannuel d'investissement**

Pour les trois années qui viennent, le plan pluriannuel ci-dessous indique les prévisions de dépenses par opération et par poste de dépenses :

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

<u>Postes de dépenses</u>	2019	2020	2021
Opérations en APCP			
Gendarmerie	70 000		
Centre-ville	2 600 000	2 300 000	259 000
AD'AP	250 000	196 600	175 000
Café de l'Horloge	150 000	204 477	
Réhabilitation Services Tech.	60 000	540 000	
Agrandissement et relèvements de tombes au cimetière	83 000	167 000	
Autres Opérations			
Travaux écoles	196 684	105 000	100 000
Sécurisation des écoles	30 000	15 000	15 000
Aménagement local Police Municipale		60 000	
Vidéo-protection	65 000		
Bassin Trécy le Haut	98 800		
Bassin Gendarmerie	84 000		
Diagnostic amiante voirie	20 000	10 000	
Mobilier scolaire	7 300		
Parking rue Camille Mérault	140 000	60 000	95 000
Tour ouest du Château	30 000	100 000	100 000
Pôle de la porcelaine : scénographie	71 500		
Local poubelles ilot Jeanne d'Arc	10 000		
Garde-corps place du château		60 000	
Opérations par poste de dépense			
Voirie	255 000	185 000	200 000
Eclairage public	105 000	20 000	20 000
Travaux de sécurité voirie	119 704	60 000	60 000
Bâtiments	371 000	100 000	100 000
Sites sportifs	80 250	50 000	50 000
Matériel, outillage services techniques	332 087	80 000	50 000
Matériel et mobilier administratif	31 450	3 000	3 000
Matériel, équipement écoles	17 665	6 000	6 000

Matériel autres services	23 550	20 000	20 000
Espaces verts	45 430	10 000	10 000
Informatique et télécommunication	382 370	4 000	4 000
Œuvres d'art et collections	6 000	6 000	6 000
Réserve foncière	10 000	10 000	10 000
Total	5 745 790	4 232 077	1 283 000

➤ **Evolutions prévisionnelles du besoin de financement et de l'encours de la dette au 31/12/2019 :**

En prenant en compte la prévision des emprunts transférés par la communauté de communes Cœur de Berry (*fibres, dojo, piscine, emprunt d'équilibre 2013*) :

Dépenses d'équipements : 5 745 790 €
 Epargne nette : - 740 000 €
 Subventions attendues : -885 000 €
 FCTVA : - 350 000 €
 Virement : -1 080 000 €
Besoin de financement : 2 690 790 €

Au 31 décembre 2019, le capital restant dû devrait s'élever à 10 760 347 €.